



CTL du 9 juillet 2020

Compte rendu

Ordre du jour

- Point sur le Plan de Reprise d'Activité (pour information)
- Bilan de la formation professionnelle 2019 et perspectives 2020 (pour information)
- Modification des horaires d'ouverture au public des CFP de Bayonne Centre Hospitalier et de Monein (pour avis et vote)
- Questions diverses

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Au sortir de la crise sanitaire aucune leçon ne semble avoir été tirée.

Pour l'exécutif, il semblerait même que les réformes entreprises ne sont pas allées assez vite, notamment celle de la réforme de l'État.

Ainsi revoilà le fameux CAP 2022 et la mise en ligne du contrat d'objectifs et de moyens pour les 3 prochaines années, signé dans l'urgence à la veille du confinement le 16 mars dernier, comme si après la crise sanitaire il risquait d'être reporté sine die ou même abandonné. Comment ne pas considérer cela comme du mépris pour les agents quand on analyse son contenu ! En quelques mots : on accélère la destruction de la DGFIP, comme si la crise sanitaire n'avait pas existé !

La CGT Finances Publiques vous le réaffirme, nous sommes en désaccord profond sur les chantiers engagés. La CGT ne s'associera pas à la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, de ses missions et à l'éloignement du service public de la population !

Pour la CGT, l'urgence est d'abandonner le Nouveau Réseau de Proximité. La crise a démontré que cette réforme est le contraire de ce qu'il faudrait envisager.

Le NRP éloigne le service public de pleine compétence de la population qui s'est rendue devant les centres des finances publiques y compris durant le confinement. Un tel besoin de proximité devrait vous alerter !

L'urgence est aussi de retirer la loi de transformation de la fonction publique.

Un seul exemple pour convaincre : que penser de la suppression annoncée des CHSCT qui ont pourtant démontré, s'il le fallait, toute leur utilité ?

Pour la CGT, le seul chantier prioritaire est la reconnaissance de tous les agents :

- par une augmentation conséquente du point d'indice,
- par un véritable plan de qualification,
- par le renforcement des droits et garanties et des conditions de vie au travail
- et par un plan d'investissement ambitieux pour consolider et développer l'ensemble de nos missions.

En effet, s'agissant de la reconnaissance des agents, le compte n'y est pas !

Tous ont toujours fait preuve d'engagement et de conscience professionnelle et la reconnaissance légitime ne peut pas passer par le vol de congés, la réduction des autorisations d'absence pour enfants malades ou des primes distribuées aléatoirement à quelques-uns.

Par de tels procédés, il faut croire que nos dirigeants cherchent à détruire les collectifs de travail et l'investissement des agents sur lesquels ils ont pourtant été bien heureux de s'appuyer pendant la crise.

Un des enseignements à tirer de cette période serait de ne plus considérer les fonctionnaires et le service public comme un coût, mais bien comme essentiels à la continuité de l'État.

Le libéralisme a montré très largement ses limites, et d'ailleurs les entreprises, même les plus libérales, ont réclamé le soutien de l'État. Ce constat peut être fait à chaque crise, il serait bon d'en tirer les leçons et de s'en souvenir entre les crises...

la CGT souhaite vous réaffirmer que, oui, nous défendrons avec force tout ce qui sera à l'avantage des agents et du service public, et ce sans aucune contrepartie.

Il ne s'agira jamais pour nous d'accepter des mesures régressives quelles qu'elles soient.

Notre rôle est de défendre les agents des finances publiques, le service public, et il est aussi de défendre nos valeurs pour le progrès social, nous l'assumons pleinement.

Ce Comité Technique Local s'est tenu en présentiel, sous la présidence de M. Jean-François ODRU qui a récemment remplacé Mme GUICHANDUT à la tête de la DDFiP des Pyrénées-Atlantiques.

Après avoir écouté les déclarations liminaires des différentes Organisations Syndicales, M. ODRU, comme ses prédécesseurs, n'a pas souhaité commenter les sujets de portée nationale, estimant qu'il existait d'autres instances où ces questions trouvaient à être débattues.

Cependant, et contrairement à celle qui l'a précédé sur ce poste, il a tenu à apporter quelques réponses et commentaires à certains des points abordés dans les différentes déclarations lues par les représentants des personnels :

- il a reconnu que les agents de la Fonction Publique, au sein desquels on trouve naturellement ceux de la DGFIP, étaient indispensables au bon fonctionnement de l'État ;
- il a assuré que le Contrat d'Objectifs et de Moyens donnait une visibilité pluriannuelle en termes d'emplois, visibilité souhaitée par tous depuis des années, et qu'il apportait aussi des moyens supplémentaires en informatique et en formation des personnels ;
- concernant le Nouveau Réseau de Proximité, il a reconnu que cette réforme avait suscité beaucoup d'émoi. L'essentiel, pour lui, était d'apprendre à travailler différemment, à s'organiser pour rendre le meilleur service public possible ; mais il a convenu qu'à l'évidence, il n'était plus possible de travailler comme on l'avait toujours fait quand on contribuait aussi largement depuis 10 ans aux suppressions d'emplois dans la Fonction Publique ;
- il a souhaité que les modalités d'attribution de la prime COVID soient abordées en Questions Diverses (à ce sujet nous vous renvoyons à notre tract du 15/07/2020 sur notre site local : <http://www.dgfip.cgt.fr/64/>).

1°) POINT SUR LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Jusqu'au 11 mai 2020, le Plan de Continuité d'Activité mis en place au début de la période de confinement a permis d'assurer les missions définies dans chaque service comme de priorité de niveau 1.

Le 11 mai, le Plan de Reprise d'Activité a pris le relais pour que les tâches de niveaux de priorité 2 puis 3 soient elles aussi menées à bien.

Cette reprise d'activité s'accompagne de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures (règles de distanciation sociale, nettoyage et désinfection des locaux et équipements) assorties de la fourniture des matériels les rendant possibles (produits ménagers, gels hydroalcooliques, masques en tissu, parois en plexiglas).

Le matériel informatique mis à la disposition des agents en télétravail est, au fur et à mesure du retour de ces agents au bureau, attribué aux agents vulnérables, toujours à leur domicile, dès lors que leurs tâches sont « télétravaillables ».

Depuis le 24 juin, l'assouplissement de la règle des 4 m² minimum par agent (remplacement par le critère du respect d'une distance d'1 mètre entre deux personnes ou port du masque quand cette distanciation physique n'est pas possible) permet le retour en présentiel d'un maximum d'agents et donc la reprise complète de l'activité.

L'accueil physique des usagers, depuis le 22 juin, s'effectue de façon quasi-exclusive sur rendez-vous dans les SIE mais de façon mixte (avec ou sans RV) dans les SIP.

A l'issue de cette crise, il conviendra de réfléchir à une « ré-orientation » de l'accueil du public afin d'en tirer tous les enseignements pour une période « normale », hors crise.

Concernant le télétravail, c'est la fin du télétravail complet, c'est-à-dire 5 jours par semaine : retour à la norme d'un maximum de 3 jours de télétravail par semaine. Si le formalisme de mise en place de ce télétravail est simplifié (pas de signature de convention), il existe néanmoins (échange écrit après accord entre le chef de service et l'agent, mais pas d'intervention du service RH).

Ce maximum ne s'applique toutefois pas aux personnes fragiles. Leur situation s'étudiera au cas par cas.

Avec la nouvelle campagne de télétravail à l'automne (campagne télétravail 2011) s'opérera le retour au formalisme classique (signature d'une convention). Les futurs nouveaux télétravailleurs de la campagne dernière qui n'avaient jamais été équipés seront bientôt recontactés par la direction pour voir s'ils maintiennent leur demande et pour les équiper.

Dès le CHSCT du 2 juillet 2020, nous avons attiré l'attention de M. ODRU sur les conditions de reprise des agents ayant été soit en autorisation d'absence, soit télétravailleurs sur 5 jours pendant une longue période.

Le Président a admis qu'une attention particulière devait être apportée à la reprise et à la réintégration dans le collectif de travail.

À la rentrée, le Président envisage que soient tenues dans les services des réunions pour évaluer la gestion du confinement.

Ce sera aussi l'occasion de faire un retour d'expérience sur le recours au télétravail qui peut être une façon de répondre à des préoccupations de conditions de vie au travail des agents, mais peut aussi créer des tensions entre agents d'un même service.

La CGT s'inquiète sur les « enseignements » que peuvent tirer nos dirigeants de cette période particulière : fermeture au public, intensification de la dématérialisation, « entraides » entre services pour pallier les suppressions d'emplois...

M. ODRU nous a indiqué s'agissant de l'accueil physique, que la réflexion sur les accueils téléphoniques et accueils physiques sur RV devait se poursuivre et qu'à ce titre, les Centres de Contacts allaient passer de 9 actuellement à 16 sur tout le territoire.

S'agissant des aides entre services, il ne compte pas rendre normale une aide apportée à titre exceptionnel en temps de crise. Toutefois, il n'écarte pas l'entraide à distance entre services de même type (entre 2 SPF, entre 2 trésoreries...).

2°) BILAN DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 2019 ET PERSPECTIVES 2020

► La formation professionnelle est assurée par 1 A qui a eu le renfort d'1 B à 50 % jusqu'au 1^{er} septembre 2019, pour près de 900 agents sur le 64.

Il y a un vivier de 90 animateurs, 29 ayant participé à des actions de formations en 2019.

On relèvera que le bilan des e-formations est toujours aussi mitigé...

► Pour ce qui est de la formation professionnelle 2020, la période est particulière et beaucoup de formations n'ont pas pu se tenir. Le redémarrage réel ne se fera qu'à la rentrée. Cette année sera une année blanche pour les préparants aux concours.

3°) MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES CFP DE BAYONNE CENTRE HOSPITALIER ET DE MONEIN

Après le lessivage et l'essorage des budgets, des missions et des emplois, on mesure à quel point le sens du service et de l'accueil du public est loin des préoccupations de la DGFIP et du Gouvernement...

Plutôt que de créer les emplois nécessaires, elle préfère restreindre les ouvertures. C'est révélateur de l'incurie de celles et ceux qui ont déstructuré nos services.

De plus, cette question de l'accueil physique travaille nos décideurs : en effet, comment se fait-il que, malgré tous les efforts déployés en matière de promotion des nouvelles technologies, de la dématérialisation, le citoyen contribuable, ce gaulois récalcitrant, éprouve encore le besoin de venir à notre rencontre ?

Pour la DG, la qualité et le temps consacrés à l'accueil physique seraient un frein au développement des autres possibilités de contacter nos services.

Un des buts est d'habituer les contribuables à ne plus disposer d'un accueil de proximité afin d'anticiper les futures fermetures de sites. Bercy cherche à réorienter les usagers vers des plate-formes téléphoniques, la communication par mail...

Ainsi, l'administration profite d'une situation toujours plus tendue pour faire valider par les agents des limitations toujours plus grandes des heures d'ouverture. En effet, noyés dans l'exercice de leurs missions, ils se résignent à accepter les réductions des horaires d'accueil.

Si la CGT comprend ces réactions, elle ne peut toutefois pas valider le projet d'ensemble proposé par l'administration sur les fermetures, avec en arrière plan le NRP.

Pour l'administration, le but n'est certainement pas que nous puissions souffler un peu mais bien de pouvoir continuer à supprimer des emplois. Elle ne savait plus comment faire tant les effectifs étaient d'ores et déjà insuffisants ! Quel cynisme !

Cette politique de réduction d'horaires d'ouverture impacte principalement les usagers les plus en difficulté.

Présentées comme une respiration pour les collègues, les réductions d'horaires auront inévitablement des effets néfastes :

- à court terme, l'augmentation du nombre d'appels et de mails, ainsi que le report de la venue des contribuables sur les jours ouverts, avec plus d'attente, plus de tensions, plus d'énerverment,
- à moyen terme une nouvelle dégradation du service public en impactant les emplois, les missions, les implantations, les règles de gestion.

LA VRAI QUESTION A POSER EST BIEN CELLE DE L'EMPLOI POUR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE !

Les conditions de travail se dégradent dans tous les services, et ce n'est la faute ni des agents, ni des usagers. La DGFIP est responsable de la détérioration de notre quotidien et elle demande une validation par les agents de ces orientations.

En définitive personne n'est dupe du stratagème.

4°) QUESTIONS DIVERSES

► **Prime COVID** : Voir notre tract spécifique

► **Jours de congés** : Le nombre de jours pris -volés ?!- aux agents sera recalculé par les services RH (calculateur plus favorables aux agents). Chaque cas doit être étudié et le travail est donc long.

Les RH n'ont pas encore d'informations sur les modalités d'utilisation des jours de report 2019 non encore utilisés. Ils confirment toutefois que ceux-ci ne seront pas perdus et pourront être mis sur le CET.

► **Modalités de reprise du Contrôle Fiscal Externe** : Mme LOUSTALOT a précisé qu'une audioconférence sur ce sujet avait été organisée avec les chefs de services des BDV et des PCE le 25/05/2020 afin de faire le point sur l'avancement de chaque dossier en cours de vérification.

La Division du Contrôle Fiscal a rédigé une note le 27/05/2020 qui décline au niveau départemental les orientations nationales de reprise d'activité en matière de contrôle fiscal.

Un arbre décisionnel a ainsi été élaboré afin de déterminer les critères de poursuite des opérations de contrôle sur place et la Division CF a examiné chaque affaire en cours avec les chefs de services des BDV et PCE au vu de cet arbre décisionnel.

Les dossiers pour lesquels les services de contrôle ont des interrogations quant à la poursuite des opérations seront remontés à la Division CF par les chefs de service et feront alors l'objet d'un examen par un comité.

Mme LOUSTALOT a ajouté que la reprise du contrôle fiscal externe serait très progressive et qu'aucun objectif n'était fixé pour l'année 2020.

Des précisions relatives aux consignes sanitaires à respecter lors des opérations de contrôle sur place seront apportées ultérieurement.

► **Mouvement de Mutation Local** : Suite à la promulgation de loi dite « de transformation de la Fonction Publique », fini les CAP de mutations, de tableaux d'avancement ou de listes d'aptitude, bien trop chronophages pour la DG mais surtout soumises à contrôle des élus en CAP.

En effet lors de la préparation des CAP, en plus de préparer la défense de vos dossiers, les élus vérifiaient l'application des règles afin qu'aucun ne soit lésé.

Dans le contexte de fermeture des services que nous connaissons depuis des années, le directeur a maintenant l'outil pour vous déplacer à son souhait.

Ce sera donc à l'agent de vérifier s'il n'est pas lésé dans ses droits. Le cas échéant, il devra faire appel à un représentant désigné par le syndicat de son choix pour intercéder auprès de la direction.

Cette réforme n'a pour seul et unique but d'isoler encore plus les agents de la DGFIP et de détruire les collectifs.

La CGT se bat contre l'égoïsme et l'individualisme qui nous fragilisent tous et milite pour le maintien de règles claires et transparentes, dont la principale est le respect de la règle de l'ancienneté.

Grâce à l'implication des militants et à votre réactivité, malgré l'absence des documents nécessaires à un contrôle des règles, des erreurs ont pu être signalées à la Direction avant la publication du mouvement, Direction qui reconnaît ici l'importance et l'utilité du travail des organisations syndicales.

► **Reprise des Entretiens Professionnels** : 95 % du travail a été fait par les chefs de services avant le confinement. Il reste à finaliser les 5 % restants pour terminer la campagne des entretiens professionnels de cette année.

LE SERVICE PUBLIC EST LA SEULE RICHESSE DE CEUX QUI N'ONT RIEN !

Vos représentants CGT Finances Publiques 64 :
Eric JUMBOU – Anne SEGUIER – Eric MANRY – Nathalie GARCIA